

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2025

PRESENTS : GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, FLOCH Françoise, MISSAULT M.Pierre, BOISSAVIT Valérie, RIEU Quentin, MAGIN J.Pierre, BAILLET Nathalie, GACHON Didier, LAINÉ Corinne, BUFFARD Gilbert, BOGET Bruno, BOUSSARIE Alain,

ABSENTS : WHYTE Muriel (procuration à GOURAUD Sylvie), NEVERS Juliette (procuration à GACHON Didier)

SECRETAIRE : Marie-Pierre MISSAULT

.....

1. Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19.11.2024

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) approuve le compte rendu de la séance du 19 Novembre 2024.

2. Réhabilitation du bâtiment 6 Rue du Puits de la Barre : attribution des lots de travaux :

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) s'est réunie une première fois le 16 janvier 2025 en présence de l'architecte Louis POTARD.

A l'issue de cette première commission, afin d'avoir plus d'informations sur certains points techniques et financiers, une demande de négociation a été engagée auprès des 2 entreprises ayant soumissionnées pour le **lot 1** Maçonnerie - pierre de taille.

Suite à cette négociation, la commission s'est réunie à nouveau le mercredi 29 janvier 2025 en présence de l'architecte qui a remis le compte rendu de l'analyse qu'il a faite suite à l'ouverture des plis.

Les critères retenus pour apprécier la candidature et l'offre économiquement la plus avantageuse étaient pondérés de la manière suivante :

2- valeur technique	60%
3- valeur financière	40%

Compte tenu de la note globale attribuée à chaque entreprise, la commission propose au Conseil Municipal d'attribuer les lots **1, 5 et 6** comme suit :

- **Lot 1 : Maçonnerie - Pierre de taille** : SAS BRACHET Claude et Fils pour 185 695,10 € HT
- **Lot 5 : Plâtrerie - Isolation - Peinture** : SAS Cédric CLANCHIER pour 67 364,00 € HT
- **Lot 6 : Électricité** : SARL J.Luc LAGARDE Electricité pour 34 261,00 € HT

Et de déclarer les lots **2 (charpente), 3 (couverture), 4 (menuiserie - serrurerie) et 7 (plomberie - CVC)** sans suite pour infructuosité (article R2185-1 du CCP) et de consulter des entreprises sans publicité ni concurrence (article R2122-2 du CCP) suivant une procédure de gré à gré.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décide de suivre l'avis de la commission.

3. Rénovation énergétique du groupe scolaire : attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

Madame le Maire indique que la commission MAPA s'est réunie mercredi 29 janvier 2025 afin d'analyser les candidatures reçues sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école.

8 dossiers de candidatures ont été déposés :

- BESSON-BOLZE
- LUWAE Architectes
- Mickaël HEBERT
- MARTY Architectes
- Atelier RK
- Mevin RAGAVEN
- SOLUTECH Innovative
- Architecture & Expertise TAKACS

Les membres de la commission ont étudié individuellement les dossiers avant de mettre en commun leurs analyses en réunion.

Les candidats ont obtenu une note en deux parties : 70 % pour les critères techniques (divisés en 4 sous-critères) et 30 % pour le prix.

Selon ce système de notation les candidats ont obtenu les points suivants :

- Atelier RK - 89,53 points
- BESSON-BOLZE - 87 points
- MARTY Architectes - 81,91 points
- Mickaël HEBERT - 78,01 points
- Mevin RAGAVEN - 68,20 points
- LUWAE Architectes - 64,91 points
- SOLUTECH Innovative - 61,05 points
- Architecture & Expertise TAKACS - 59 points

Compte tenu de la note attribuée à chaque candidat, la commission propose au Conseil Municipal de retenir la **candidature de « ATELIER RK »**.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décide de suivre l'avis de la commission.

4. Convention fourrière 2025 :

Madame le maire indique que la SPA de Bergerac nous propose de renouveler la convention pour 2025 au prix d' 1,05 € par habitant, soit 1 248, 45 € (1 189 hab x 1,05 €)

(pour mémoire en 2024 on a payé 1 euro par hab soit 1 188 euros)

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) donne son accord pour la signature de la convention au prix de d' 1,05 € par habitant, soit 1 248, 45 € (1 189 hab x 1,05 €)

5. Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 :

La collectivité ayant l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive, Madame le Maire propose de renouveler la convention avec le Centre de Gestion de la Dordogne suivant le projet envoyé à chacun.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) donne son accord pour la signature de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 24

6. Demande de subvention pour une classe de découverte :

Madame le Maire rappelle qu'elle avait évoqué une demande de subvention de la part de l'institutrice des CM2 afin qu'ils partent en classe de découverte sur le bassin d'Arcachon.

Elle présente le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal par 15 voix « Pour » (dont 2 procurations) décide d'octroyer une subvention de 500 euros pour la classe de découverte des CM2

La séance est levée à 21 h 15

